

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 29 Février 2016

Etaient présents : GAUTHIER M. – GOUTTENOIRE M. - TASSAN C. – TEINTURIER A. – BARAGATTI D. – THOMAS M. – DANTE S. – E. VARTANIAN -

Absents/Excusés : CARRIERE RIGARD-CERISON S. (Pouvoir à Maud THOMAS) – F. FANNIERE (Excusé)

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, E. VARTANIAN - a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

1°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer tous les documents relatifs à la vente d'un terrain situé à « Ferrières et Grangette » à la société PELISSARD.

2°- Autorisation donnée à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget communal N-1 pour l'opération 10002 « Bâtiments publics »

3°- Création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de Mme Patricia GRABIT, dans le cadre de son changement de grade

DIVERS :

1°- Débat d'orientation budgétaire et Subventions à diverses associations.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Janvier 2016

9 Voix pour

DELIBERATIONS :

1°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer tous les documents relatifs à la vente d'une parcelle située au lieudit « Ferrières et Grangette » à la société PELISSARD :

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la vente d'une parcelle C- 234 - située au lieudit « Ferrières et Grangette », d'une superficie de 1ha 10a 90ca, au prix de 35000 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente d'une parcelle située au lieudit « Ferrières et Grangette ».

- **Dit** que cette recette sera inscrite au budget primitif 2016 de la Commune en recettes de fonctionnement au Chapitre 77 - Compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations ».

9 Voix pour

2°- Autorisation donnée à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget communal N-1 pour l'opération 10002 « Bâtiments publics » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses d'investissement qui doivent être faites pour la réfection du local à ordures ménagères sur la RD8 endommagés par un incendie (1116,00 €), la maintenance du logiciel HOL manager (comptabilité -gestion du personnel) (2411€), pour l'année 2016 et la remise en état de l'étrave du chasse-neige (1188 €). Pour mandater ces dépenses M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget communal N-1 pour l'Opération 10002 "Bâtiments Publics".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget communal N-1 pour l'Opération 10002 "Bâtiments Publics" et l'opération 011 « Matériel de déneigement ».

9 Voix pour

3°- Suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de Mme Patricia GRABIT et Création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade par ancienneté :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Patricia GRABIT, Adjoint Technique de 2^{ème} classe faisant fonction d'ASTEM, à l'école de Miribel-Lanchâtre, depuis le 1^{er} septembre 2005, peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} Septembre 2015, au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, du fait de son ancienneté.

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 17 décembre 2015, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et à créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour cet agent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et à supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe de l'agent technique faisant fonction d'ATSEM, conformément à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 17 décembre 2015. Mme Patricia GRABIT est classée au 8^{ème} Echelon du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, avec conservation de son ancienneté sur l'échelon, IB : 374/IM : 345, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

9 Voix pour

DIVERS :

- Débat d'orientation budgétaire et Subventions à diverses associations.
- Démission de M. Philippe FOURCADE, conseiller municipal, à compter du 6 Février 2016

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée.

Ce compte-rendu a été affiché le : 4 Mars 2016